



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2279

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

Permis d'urbanisme — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Messieurs FRANCHI et BERTRAND**, demeurant **rue de Clémodeau 57 à 4550 VILLERS-LE-TEMPLE**.

Le terrain concerné est situé **rue des Sables - 4100 SERAING** et cadastré **4e division section C n° 124 H 237**

Le projet vise à "**construire un immeuble de 12 appartements**" et présente les caractéristiques suivantes :

- **Écart à l'article 57 du Guide Communal d'Urbanisme qui stipule que :**

la profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

- **Dérogation à l'article 415/2 et suivants du Guide Régional d'Urbanisme.**

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique."

D.IV.40, al.3 - Écart(s) à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 et suivants - ~~R.IV.40 1. - D.VIII.13~~ - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur TROLIO (**04.330.87.56 – enquete.urbanisme@seraing.be**)

L'enquête publique est ouverte le 16 août 2023 et clôturée le 31 août 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 31/08/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 28 octobre 2022 -
CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24/03/2023)
(CDLD art. L 1132-4)

M^{me} GELDOLF
CINQUIÈME ÉCHEVIN